



Paris le 7 décembre 2022

Monsieur le DET – ETP LAJ
Mr Locatelli
13 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Objet : préavis de grève

Monsieur le directeur,

Le 28 novembre dernier les organisations SUD-Rail et CGT vous ont déposé une demande de concertation immédiate.

A l'issue de la réunion de concertation du 30 novembre et du RCC, nous faisons le constat d'un désaccord à propos du :

- Projet de suppression des feuilles et de création des postes d'ARP
- Des nombreux problèmes concernant les conditions de travail des ADC de l'UP d'Achères

Pour ces raisons, nos organisations syndicales SUD-Rail et CGT, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du code du travail, déposent un préavis couvrant la période du mardi 13 décembre 2022 à 00H01 au lundi 11 décembre 2023 à 08H00 :

- **Reconductible par période de 24H**

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de l'ETP LAJ et ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'obtenir satisfaction, veuillez recevoir Monsieur le directeur, nos salutations respectueuses.

Pour SUD-Rail
Mehdi Elomri

Pour la CGT
Cécile Perraudin